

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur la culture au Québec

Rapport 6 – Les villes, l’immigration et le dialogue interculturel



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Joëlle Paquet, MAP
Administration internationale

Septembre 2008

INTRODUCTION

Mécanisme de la mondialisation, le mouvement migratoire des individus produit des impacts sur des dimensions spécifiques de la construction d'une société, dont l'identité, les industries culturelles, de même que la gestion du pluralisme culturel. Le présent rapport vise à examiner les enjeux relatifs à la présence de différentes cultures au sein d'une société, en particulier les aspects du dialogue interculturel et de la gestion municipale de la diversité culturelle.

D'un point de vue économique, l'accueil d'immigrants est primordial pour le Québec, tout comme pour plusieurs autres sociétés développées. Plus encore que l'accueil, la rétention de cette main d'œuvre est capitale pour la croissance économique et démographique. Comment réussir cette rétention des talents ?

D'un point de vue social, le pluralisme culturel peut être source de tensions au sein de la collectivité. L'arrivée d'immigrants provenant des pays du Sud¹, issus de culture et porteurs de valeurs différentes, peut susciter la peur de l'inconnu et la fragmentation sociale. Est-il possible de réduire ces tensions et de favoriser la cohésion sociale ?

Ce rapport brosse, dans un premier temps, le tableau général du lien qui existe entre la mondialisation, l'immigration et la culture. Il sera ensuite question du concept de dialogue interculturel. Puis, le rapport abordera le rôle des villes dans la gestion du pluralisme culturel. Il sera enfin question de certains écueils qu'il convient d'éviter dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration des immigrants.

1. MONDIALISATION, IMMIGRATION ET CULTURE

Le phénomène des migrations internationales des personnes n'est pas nouveau dans l'histoire de l'humanité. À la faveur du développement de l'interdépendance des économies nationales, de l'amélioration des moyens de transport, de la démocratisation des systèmes politiques et de l'irruption des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), nous assistons depuis 1985 à une amplification de ces déplacements (RDV - Mondialisation, 2006). L'évolution du droit international public favorise ce phénomène, notamment le cadre normatif du droit de migrer qui se met actuellement en place². Les normes, les règles et la jurisprudence internationales encadrent l'action des États et les obligent à ouvrir leurs frontières à certains types d'immigrants, ainsi qu'aux réfugiés et aux personnes en processus de regroupement familial (Gagnon, 2006).

Les bouleversements au niveau de l'identité nationale et de la citoyenneté introduits par la mondialisation, les migrations, la reconnaissance de la diversité culturelle au sein des États et le développement international de la norme des droits humains font l'objet d'un grand nombre d'études dans les domaines de la sociologie, de l'histoire, de l'anthropologie, des sciences politiques et de l'administration publique. Les recherches de la fin de la guerre froide, qui décrivaient un processus d'uniformisation culturelle à l'américaine, devant conduire à la disparition des cultures, cèdent la place à des réflexions sur la résurgence des revendications culturelles, l'accroissement du pluralisme culturel au sein des États-nations, le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

Comme le note la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI, 2005), la mondialisation a exacerbé les disparités sur les plans du niveau de vie et de la sécurité des personnes entre les régions du monde, ce qui a pour effet d'intensifier le phénomène des migrations internationales³. Plusieurs pays en développement connaissent une situation de forte croissance démographique, conjuguée à des taux de chômage élevés. Parallèlement, « l'imaginaire migratoire » est alimenté par les médias et les produits culturels provenant d'Occident, qui font miroiter la possibilité d'occuper des emplois rémunérateurs (RDV - Mondialisation, 2006). Les migrants prospères, qui transfèrent une partie de leurs revenus et visitent leurs proches demeurés dans le pays d'origine, entretiennent également ce rêve de mobilité socio-économique.

En ce qui concerne les pays développés, l'économie globale favorise la mobilité des personnes dans un contexte où les États et les entreprises cherchent constamment à améliorer leur compétitivité. Plusieurs États occidentaux font face au déclin démographique et au vieillissement de leur population. Afin d'assurer la prestation des services à une population vieillissante, de même que la croissance économique, ils sont confrontés à la nécessité d'accueillir des immigrants. Ainsi, 60% de tous les immigrants recensés se trouvent dans les pays les plus prospères (CMMI, 2005). En corollaire, la provenance des immigrants est de plus en plus diversifiée, quant aux pays d'origine, mais également au niveau des formes de migrations : à des fins d'établissement, de travail, de réunification familiale, d'étude, quand ils ne sont pas réfugiés ou encore simplement illégaux. Au Québec, environ 60% des arrivants accueillis annuellement sont des immigrants économiques sélectionnés par le gouvernement du Québec⁴; 20% sont en processus de regroupement familial et 20%,

des réfugiés⁵. Parmi ceux-ci, la portion des immigrants considérés comme « minorités visibles » a significativement augmenté au cours des dernières années. Ainsi, au recensement de 2006, on note que le groupe des Arabes et des Latino-Américains s'est considérablement élargi, augmentant respectivement de 48% et 50% en cinq ans (Statcan, 2008).

Les contacts accrus entre les différentes cultures, tant sur le plan des images véhiculées par les NTIC que sur celui du contact direct entre les immigrants et les sociétés d'accueil, mettent en lumière les différences culturelles et les réaffirment. La démocratisation relative des nouvelles technologies permet maintenant à plusieurs cultures des pays du Sud de présenter leurs particularités sur la scène internationale (Vultur, 2007). Cependant, la multiplication des informations disponibles ne favorise pas nécessairement la compréhension de l'autre puisque les messages sont réinterprétés par celui qui les reçoit, ce qui comporte en fait le risque d'accroître l'incompréhension (Wolton, 2003).

Les observateurs notent de plus en plus d'anxiété dans les sociétés d'accueil face à l'augmentation du nombre d'immigrants. Ainsi, on craint qu'un trop grand nombre d'immigrants non intégrés n'entraîne une dégradation des normes sociales auxquelles adhèrent les citoyens de souche (Verbon and Meijdam, 2008). Les flux d'immigrés en provenance du Sud incitent certaines personnes dans les sociétés d'accueil à souligner les clivages sociaux, culturels ou religieux (Chicha et Charest, 2007). Une part importante de l'opinion publique dans les grands pays d'immigration, notamment le Royaume-Uni, la France, le Canada et les États-Unis, appréhende un affaiblissement de la cohésion sociale et la perte de l'identité nationale.

Dans plusieurs cas, l'immigrant est vu comme nanti d'une identité plus forte, en particulier au niveau religieux. Cette perception, combinée à l'impression répandue d'une perte de repères dans le contexte de la mondialisation, provoque la crainte de voir la culture nationale disparaître. De plus, la question de la sécurité est maintenant indissociable de celle des mouvements de personnes, qui représentent maintenant l'un des derniers secteurs fermement contrôlés par les États en cette ère de mondialisation. Lorsque les immigrants proviennent de régions du monde associées dans l'imaginaire collectif à l'extrémisme et à la violence, les inquiétudes sont encore plus grandes et rendent difficile le dialogue interculturel.

2. LE DIALOGUE INTERCULTUREL

Afin de réduire les menaces contre la cohésion sociale au sein des sociétés d'accueil et les risques de conflits intercommunautaires, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) prônent l'adoption de politiques et de pratiques destinées à promouvoir le dialogue interculturel. La gestion du pluralisme culturel implique de mettre en place des mesures facilitant la compréhension mutuelle et le « vivre ensemble » au sein des sociétés. Il est maintenant largement reconnu que plusieurs cultures cohabitent au sein de chaque État. Selon l'UNESCO, ce phénomène engendre l'obligation pour les gouvernements de développer des politiques d'*interculturalité*, qui élargissent le spectre des choix culturels, tout en préservant les repères identitaires (UNESCO, 2005). Le dialogue interculturel est considéré comme élément essentiel d'un système de gouvernance favorisant la participation citoyenne (ERICarts, 2008). D'ailleurs, l'Union européenne a déclaré 2008 « Année européenne du dialogue interculturel ».

La mise en application de mesures destinées à encourager le dialogue interculturel repose sur l'idée que la communication, tant au niveau formel qu'informel, peut rassembler les gens d'origines diverses. Ce dialogue encourage le respect mutuel, de même que l'ouverture aux valeurs et aux pratiques culturelles des nouveaux arrivants. Il permet également aux immigrants de se familiariser avec la culture de la société d'accueil et d'en intégrer les codes et les pratiques. Pour que le dialogue interculturel puisse avoir lieu, il est impératif que les personnes se sentent en sécurité, que leur dignité soit respectée, qu'il y ait égalité des chances, que les différents points de vue puissent être exprimés librement et qu'il y ait des espaces partagés permettant les échanges entre les différentes cultures (ERICarts, 2008).

De plus, les politiques relatives à l'acquisition de la langue nationale par les immigrants et surtout l'accessibilité aux ressources consacrées à cette mission sont très importantes puisqu'il peut difficilement y avoir dialogue lorsque les interlocuteurs ne peuvent communiquer entre eux. Comme le note Abdou Diouf (2008), secrétaire général de la Francophonie : « ... apprendre une langue, c'est se donner le moyen le plus pacifique et le plus efficace qui soit de se rencontrer et de découvrir l'autre, - l'étranger - dans ses modes de vie et de pensées, dans ses valeurs, ses croyances, ses traditions, ses émotions, ses rêves »⁶.

Plusieurs États, notamment la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Australie, se préoccupent d'ailleurs de plus en plus de l'apprentissage de leur langue nationale par les immigrants et y consacrent plus de ressources qu'auparavant. L'octroi de la citoyenneté y est également davantage lié aux compétences linguistiques des candidats. Au Canada, les critères d'admissibilité à la citoyenneté comprennent l'exigence d'une connaissance de l'anglais, ou du français,

suffisante pour engager le dialogue (CIC, 2008). Considérant la maîtrise d'une des deux langues officielles comme étant essentielle à l'intégration socioéconomique des immigrants, le gouvernement fédéral a augmenté en 2008 les fonds consacrés à la formation linguistique des nouveaux arrivants. Le Québec, pour sa part, tient compte, parmi d'autres facteurs, de la connaissance du français lors de l'évaluation des candidatures au programme d'immigration des travailleurs qualifiés (MICC, 2008). De plus, le gouvernement québécois offre des programmes de francisation à l'étranger, sur Internet; au Québec, ces programmes sont assortis d'un soutien financier aux immigrants qui y participent.

Le terme « interculturel » renvoie à des processus et à des changements plutôt qu'à la substance des cultures. La rencontre entre les cultures engendre des phénomènes de réappropriation, d'évolution et de mutation culturelle, lesquels illustrent le caractère dynamique et vivant de ces cultures. L'identité culturelle est une construction sociale qui se définit dans le rapport aux autres et au contexte dans lequel elle se déploie (Tastsoglou, 2001). Lorsqu'une culture se fige et cesse de se transformer, on est alors en présence de folklore. Vultur (2007) considère d'ailleurs la mondialisation comme un phénomène positif à ce chapitre, puisqu'elle soumet les cultures à la concurrence et à la comparaison, ce qui leur permet de demeurer vivantes. Pour les sociétés d'accueil, l'intégration d'éléments culturels variés stimule la créativité locale et constitue un rempart contre l'homogénéisation.

Le dialogue interculturel peut prendre diverses formes (Collett, 2008). Dans certains cas, il s'agit d'abord de renseigner les immigrants à propos des différentes cultures, en particulier celle de la société d'accueil, afin d'accélérer

l'intégration, réduire la confusion et éviter les malentendus. Certaines situations dictent des actions plus ciblées, notamment lorsqu'il faut résoudre des conflits liés à des pratiques culturelles spécifiques. Lorsque certains groupes développent des rapports antagonistes minant la cohésion sociale, le dialogue interculturel peut être axé sur une lutte plus poussée contre le racisme et la discrimination. Il n'existe pas de modèle universel et les politiques destinées à favoriser les échanges interculturels doivent impérativement être conçues en fonction du contexte particulier où elles sont mises en œuvre.

3. RÔLE DES VILLES

À cet égard, les villes ont un rôle important à jouer : c'est d'abord dans un lieu précis, localisé que les immigrants abordent leur nouvelle société et que se réalise (ou non) leur intégration sociale. Si les orientations des politiques d'intégration sont en général définies à l'échelon national, les dirigeants politiques locaux sont davantage en mesure d'adapter leurs interventions, selon le nombre et le type d'immigrants (Giguère, 2007). De nombreux acteurs sont également impliqués dans le processus d'intégration et peuvent contribuer à développer un dialogue interculturel harmonieux; c'est le cas notamment des organisations de la société civile, telles que les associations ethniques, culturelles, sportives et communautaires, de même que des organisations internationales et des réseaux de diasporas.

En fait, les politiques d'intégration ont davantage d'impact lorsqu'elles sont conjuguées aux initiatives de la société civile. D'ailleurs, il n'est guère réaliste de penser que les politiques et les mesures juridiques puissent régler tous les obstacles du dialogue interculturel, par exemple la peur de l'inconnu, le sentiment de menace et le repli sur soi (Institut Interculturel de

Montréal, 2007). Une coopération étroite entre l'administration et les associations et ONG est par conséquent souhaitable (Agenda 21 pour la culture, 2007). La concertation et la collaboration entre les acteurs est d'ailleurs un des éléments phares de l'amélioration de la gouvernance municipale. Les municipalités sont les mieux placées, non seulement pour évaluer les besoins concrets de leur population, mais aussi pour assurer une coopération effective et concrète, de même que l'évaluation des résultats des interventions.

De plus, le développement social durable des villes⁷, qui passe notamment par la reconnaissance du pluralisme culturel et la promotion de la solidarité entre les groupes, est d'autant plus important que la mondialisation en a fait le lieu des défis et des transformations de notre époque (Stren and Polèse, 2000). De nos jours, environ la moitié de la population mondiale réside dans des villes soumises aux changements technologiques, aux restructurations de l'économie mondiale et aux transformations du tissu social.

Pour que l'immigration contribue à la vitalité culturelle, les administrations locales doivent développer des politiques et des pratiques favorisant un climat de confiance et de dialogue où les immigrants se sentent acceptés et où les membres de la société d'accueil ne se considèrent pas comme menacés. Certains auteurs considèrent même que la gestion du pluralisme culturel constitue l'une des fonctions principales des villes modernes, compte tenu de leur caractère pluriculturel et de leur statut de point de jonction des réseaux internationaux. Pour se démarquer dans le jeu de la compétition internationale et tirer profit de la mondialisation, les administrations nationales et locales doivent mettre en œuvre des politiques culturelles et sociales qui favorisent le sentiment d'appartenance, la cohésion sociale et

la qualité de vie, si elles veulent attirer et retenir des immigrants internationaux qualifiés.

Les villes sont responsables de la prestation des services de proximité et de l'aménagement des espaces urbains. La décentralisation de certaines missions sociales de l'État en direction des municipalités depuis les années 1990, phénomène observable un peu partout dans les pays développés, a évidemment augmenté l'impact des politiques publiques municipales. Les villes exercent leurs compétences dans de nombreux champs, notamment la culture, les loisirs, le domaine communautaire, les parcs, le développement économique local, le logement, la sécurité et le transport public. Elles disposent donc d'une certaine latitude pour adopter des politiques et mettre en œuvre des pratiques à même de favoriser l'établissement d'un dialogue interculturel.

3.1 Champs d'intervention

La Commission européenne distingue deux types d'approches dans le domaine du dialogue interculturel, soit les politiques orientées sur la cohésion sociale et les politiques de diversité culturelle. L'approche de la cohésion sociale a pour objectif de créer une société unifiée, politiquement stable, sécuritaire et prospère, où tous les individus et les groupes disposent de chances égales de participer à la vie sociale et économique. La Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Espagne articulent leur politique nationale d'intégration sur cette approche. Les politiques de diversité culturelle, pour leur part, mettent davantage l'accent sur la reconnaissance légale et politique des cultures minoritaires coexistant sur le territoire. Cette reconnaissance s'accompagne de droits spécifiques et parfois de mesures de discrimination positive dans les champs de la culture, de l'éducation et des médias.

Les pays nordiques et le Royaume-Uni sont les principaux représentants de cette approche en Europe. Plusieurs États tentent actuellement d'élaborer des politiques d'intégration qui combinent des éléments tirés des deux approches.

Au niveau des villes, ce sont souvent les politiques de la diversité culturelle qui sont favorisées. Même si les gouvernements nationaux adoptent des politiques d'intégration articulées sur la présence de la culture nationale et la responsabilité qu'ont les immigrants de s'y adapter, les gouvernements municipaux mettent régulièrement en œuvre des politiques destinées à assurer la paix sociale au quotidien. L'exemple de la ville d'Amsterdam, aux Pays-Bas, est éloquent à cet égard. Malgré l'adoption d'une position nationale centrée sur la culture néerlandaise et le rejet du multiculturalisme dans les discours officiels, l'administration municipale, dans un souci d'efficacité, fait régulièrement appel aux associations d'immigrés pour mettre en œuvre des projets visant des groupes culturels spécifiques (Poppelaars and Scholten, 2008). Ce pragmatisme municipal soulève cependant la question de la cohérence des politiques et des messages véhiculés dans un même pays.

Arts, culture et communication

Certaines villes, notamment Vienne, en Autriche, ont adopté des politiques de dialogue interculturel reposant sur la production et la consommation des arts. L'administration y a élaboré une stratégie de la diversité qui offre un soutien aux activités culturelles des immigrants. À ce sujet, mentionnons le projet « Interface », centre de formation interculturelle sur les nouveaux médias et les arts interprétatifs destiné aux jeunes.

En France, les « Projets culturels de quartier », programme national administré par les villes et lancé en 1995, offre un soutien à la diversité culturelle vécue et à l'expression des cultures issues de l'immigration (Négrier, 2006). Les ateliers artistiques favorisent l'expression individuelle et contribuent au développement de l'estime de soi des participants. Dans certains quartiers, ces projets ont suscité la participation politique et l'émergence de leaders communautaires au sein de groupes qui n'avaient auparavant pas de voix sur la scène municipale.

À Francfort, en Allemagne, l'intégration est conçue en termes de communication et de médiation. Les compétences culturelles et la langue sont au centre du dispositif d'intégration coordonné par le « Bureau des affaires multiculturelles ». L'offre de cours de langue allemande occupe une place importante dans une stratégie visant la participation politique des immigrants. Plusieurs activités de médiation entre la municipalité et les associations d'immigrants ont été mises en place dans le but d'identifier les besoins culturels des immigrants. La prévention des conflits interculturels, pour sa part, passe notamment par l'utilisation de médiateurs communautaires dépêchés dans les quartiers sensibles. Eckardt (2006) note que cette stratégie, basée sur la communication, semble porter ses fruits, car Francfort n'a pas connu de manifestation raciste et les formations d'extrême-droite n'ont pas réussi à s'y implanter, contrairement à d'autres villes allemandes. D'autres agglomérations, dans un souci de reconnaissance de la diversité culturelle, établissent des musées et des centres communautaires qui présentent l'apport historique des divers groupes culturels qui s'y trouvent.

Espace/territoire

Certaines villes concentrent une partie de leurs interventions dans le champ de la planification et de l'aménagement urbain, afin de réduire le danger de ghettoïsation des groupes culturels et de créer des « espaces partagés » où les citoyens peuvent se rencontrer et échanger. C'est le cas de la ville de Pau, en France, qui, suite à plusieurs consultations auprès des citoyens et d'organismes communautaires, met actuellement en place un projet ayant pour objectif de réduire la stigmatisation des populations immigrées et le phénomène de ghettoïsation. Les observateurs notent toutefois que les diverses mesures visant à contrer la formation des ghettos, mises en place depuis quelques décennies, présentent rarement des taux de succès satisfaisants.

La mondialisation et la libéralisation des investissements et de l'immobilier, de même que l'influence de la culture des droits humains et du respect des choix individuels, rendent encore plus difficile l'intervention des autorités dans le choix des lieux et des types de résidence. Les autorités municipales disposent de peu de leviers pour intervenir sur un marché immobilier déréglementé. Elles ne peuvent pas, non plus, limiter les déplacements des citoyens ou intervenir dans leur choix de résidence. Le phénomène de la gentrification⁸ des centres urbains limite également le champ d'action des autorités municipales, qui peuvent rarement se permettre de freiner les investissements destinés aux classes supérieures. Les villes devront imaginer des projets inédits pour encourager un aménagement urbain assurant la cohésion sociale et favorisant les rencontres et le dialogue interculturel.

Relations internationales

La reconnaissance de la diversité culturelle au sein des sociétés et la gestion du pluralisme culturel représentent des enjeux importants sur le plan des relations internationales. La crédibilité des États qui, tels le Canada et le Québec, ont œuvré à l'élaboration et à l'adoption d'un instrument international destiné à protéger la diversité culturelle, serait affectée, si cette dernière n'était pas respectée à l'interne. Wolton (2008) signale que les pays riches ne peuvent prôner l'ouverture des marchés, des savoirs et de l'information, tout en fermant leurs frontières et en affichant un repli identitaire. De plus, le maintien de relations avec les pays d'origine par les migrants devient plus marqué au fur et à mesure que se développe l'interdépendance entre les pays.

En fait, certaines villes du Nord développent des partenariats et des jumelages avec des villes du Sud. Par exemple, la ville de Bordeaux, dont la majorité des habitants d'origine étrangère provient du Maroc, entretient des liens privilégiés avec Casablanca. Les deux villes ont signé plusieurs accords de collaboration dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la culture. Ainsi, elles participent conjointement à plusieurs salons et foires internationales, leurs universités coopèrent à plusieurs niveaux, l'agence urbaine de Bordeaux fournit une assistance technique en matière de requalification urbaine à son homologue marocaine, les Ordres des Experts-comptables des deux villes sont jumelés et les Chambres de métiers coopèrent entre elles pour la formation d'artisans. Dans le domaine culturel, mentionnons l'événement « Le temps du Maroc », tenu en 1999, qui fut l'occasion de présenter, dans toutes les régions de France, la diversité de la culture marocaine et ses différentes formes d'expression.

3.2 Dangers et écueils

Les politiques mises en œuvre par les villes ont des effets immédiats sur la qualité de vie des personnes qui y résident. Dans le champ des arts et de la culture, la participation à ce type d'activité peut avoir un effet favorable sur le dialogue interculturel. Il existe cependant des risques d'instrumentalisation et de folklorisation des traits culturels qui en réalité nuiraient à la compréhension entre les cultures. Par goût de l'exotisme, l'accent peut être mis sur les caractéristiques culturelles les plus différentes et ainsi conforter la perception de distance et d'incompatibilité des modes de vie.

En ce qui concerne les mesures visant à faire découvrir la culture de la société d'accueil aux nouveaux arrivants, il convient également d'éviter de tomber dans l'excès. Le dialogue culturel ne peut avoir lieu à sens unique. Si les immigrants ont l'impression que la société d'accueil est indifférente à leurs apports culturels, les risques de repli communautaire et de fracture sociale sont alors plus importants. De plus, la présentation de la culture de la société d'accueil peut être faite d'une façon qui oblitère la diversité interne et favorise ainsi les malentendus (ERICarts, 2008). Les mesures mises en place par les villes et le soutien aux organisations de la société civile doivent donc être empreints de pragmatisme et d'équilibre. En ce sens, le développement de la gouvernance municipale et la participation effective des acteurs nationaux, locaux, associatifs et communautaires ne peuvent qu'aider à déterminer les réponses les mieux adaptées aux situations particulières de chaque municipalité.

La participation à des activités culturelles et sociales ne peut garantir à elle seule l'établissement d'un dialogue interculturel

et, par conséquent, l'intégration des immigrants. Le marché du travail exerce une influence considérable sur la perception qu'ont les membres de la société d'accueil de la réalité des clivages sociaux et des conflits de valeurs. L'accessibilité à l'emploi détermine aussi, pour une bonne part, la vision qu'aura l'immigrant de sa société d'accueil : s'agit-il d'une société juste ou discriminatoire ? Ainsi, concernant le Québec, Chicha et Charest (2007) notent que : « la pauvreté qui touche des immigrés pourtant très qualifiés qui se retrouvent en chômage ou qui occupent de petits boulots au salaire minimum et la frustration qu'ils ressentent parce qu'ils sont relégués dans des emplois de manœuvres ou de vendeurs alors qu'ils détiennent des diplômes d'ingénieur ou de médecin, peuvent, en créant de nouveaux groupes d'exclus, avoir une influence très dommageable sur la cohésion d'une société (p.3) ». Ce problème concerne principalement les immigrants des minorités visibles. Ainsi, en 2006, les nouveaux venus originaires d'Afrique, entre 25 et 54 ans, et établis au Québec depuis moins de cinq ans présentaient un taux de chômage quatre fois plus élevé que celui des Québécois nés au Canada (Bouchard et Taylor, 2008). Cette situation n'est pas propre au Québec; on retrouve le même phénomène dans plusieurs autres pays de l'OCDE, notamment la France et la Belgique.

CONCLUSION

Il n'existe pas de formule miracle pour favoriser le dialogue interculturel, l'intégration des immigrants et la cohésion sociale. Chaque situation particulière exige des réponses spécifiques. On peut cependant dégager des tendances au niveau des modèles les mieux adaptés au contexte mondial actuel, notamment l'arrimage des approches de la cohésion sociale et de la diversité culturelle, la collaboration de

divers acteurs et le développement de la gouvernance locale.

Le modèle d'intégration interculturel québécois et le contrat moral établi entre la société d'accueil et l'immigrant, s'insèrent en bonne partie dans ces tendances. En effet, ce contrat moral stipule que le Québec est « une société dont la langue commune de la vie publique est le français; une société démocratique dont la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées; une société pluraliste et ouverte aux apports multiples, dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques et la nécessité de l'échange intercommunautaire » (MICC, 1991). On y retrouve donc des éléments des deux approches de la cohésion sociale et de la diversité culturelle.

On note également davantage de collaboration depuis quelques années entre le gouvernement québécois, les conférences régionales des élus, les municipalités et les organismes communautaires, dans l'identification des besoins de la société d'accueil et des immigrants, de même que dans l'élaboration de solutions à un certain nombre de problèmes. Le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec comprend d'ailleurs l'une de ses quatre orientations, ce projet de « susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles » (MICC, 2005). De fait, les municipalités et les régions participent maintenant à l'évaluation de leurs besoins en termes de main d'œuvre, d'offre de francisation et de sensibilisation de la population locale aux apports de l'immigration, elles établissent des plans d'action et contractent des ententes avec le ministère.

Les interventions ciblées et les petits projets, qui constituent une large part des interventions au niveau des municipalités, sont probablement les plus efficaces pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance et instaurer un climat propice au dialogue interculturel. Les immigrants, même lorsqu'ils proviennent d'un même pays, affichent un degré variable d'attachement à leur culture d'origine. Plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'éducation et les types de liens entretenus avec le pays qu'ils ont quitté, influencent leur volonté de s'intégrer à la société d'accueil. L'attitude de la société d'accueil envers leur culture, les possibilités de mobilité économique et la qualité de la vie quotidienne ont des effets indéniables sur cette volonté d'intégration. En adoptant des politiques et des pratiques destinées à favoriser le dialogue interculturel, les villes peuvent contribuer de façon importante à assurer une bonne qualité de vie, et ce, autant pour les membres de la société d'accueil que pour les immigrants.

Un sondage effectué par la firme Léger Marketing au printemps 2008 révèle que 81% des immigrants installés à Montréal ressentent un fort attachement à la métropole québécoise (Boswell, 2008). Ce résultat n'indique certes pas que la situation est parfaite, mais permet certainement d'envisager l'avenir de façon positive. Il serait d'ailleurs intéressant de mesurer l'attachement des immigrants à leur nouveau milieu dans toutes les municipalités du Québec et d'identifier les projets, les activités et les actions qui semblent favoriser le dialogue.

Concernant le dialogue interculturel, il serait judicieux de développer des outils de mesures et de comparaison des pratiques interculturelles des membres de la société d'accueil et des personnes issues de l'immigration. Les informations

ainsi colligées et les analyses en découlant devraient ensuite faire l'objet d'une large diffusion auprès des divers acteurs impliqués dans l'intégration des immigrants. Le partage d'information entre les divers paliers gouvernementaux et les acteurs de la société civile ne peut que favoriser le développement de projets et d'idées susceptibles de contribuer à la cohésion sociale et au respect des différences culturelles.

NOTES

¹ Nous entendons ici par « pays du Sud » les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Amérique latine.

² Entrée en vigueur en 2003, la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille a été ratifiée par 34 États.

³ La Division de la population de l'ONU estime actuellement à 200 millions le nombre de migrants internationaux, ce qui constitue le double d'il y a vingt-cinq ans.

⁴ Environ 45 000 immigrants s'installent au Québec à chaque année.

Source http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration_Qc_2003-2007.pdf, mars 2008.

⁵ Les candidats au regroupement familial et les réfugiés sont sélectionnés par le gouvernement du Canada.

⁶ Allocution prononcée lors du XXIIe congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, à Québec, le 21 juillet 2008, disponible au : http://www.francophonie.org/doc/dernieres/Discours_SG-FIPF08.pdf

⁷ Le développement social durable des villes est défini comme un développement compatible avec l'évolution harmonieuse de la société civile, qui engendre un environnement permettant la cohabitation de divers groupes sociaux et culturels, tout en encourageant l'intégration sociale et l'amélioration de la qualité de vie pour tous les segments de la population (Polèse and Stren, 2000).

⁸ La gentrification désigne le phénomène par lequel les centres urbains, autrefois habités par les classes ouvrières, sont rachetés et revitalisés par des classes sociales supérieures. Les plus défavorisés sont alors exclus de ces centres urbains. Ce phénomène est exacerbé par la mondialisation du marché de l'immobilier, qui permet à de riches étrangers d'acquérir les immeubles résidentiels de ces quartiers.

Bibliographie

Agenda 21 pour la culture, Cités et gouvernements locaux unis, (2007).

http://www.agenda21culture.net/docs/Doc1_en_fr_es.pdf

Boswell, Randy, (2008). "Immigrants show sense of belonging in Canada: Poll", *Canwest News Service*, Monday, June 30.

<http://www.canada.com/ottawacitizen/news/story.html?id=06d391fd-c3a1-493d-9938-13164f8134c4>

Bouchard, Serge et Charles Taylor, (2008). *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation*, Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec.

<http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>

Chicha, Marie-Thérèse et Éric Charest, (2008). L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal, *Choix*, vol. 14, no 2 (mars).

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), *Devenir citoyen canadien*.

<http://www.cic.gc.ca/francais/citoyennete/devenir-admissibilite.asp> (page consultée le 26 août 2008).

Collett, Elizabeth, (2008). "Migration and Integration. Background Paper for European Year of Intercultural Dialogue". *Conversations across Cultures: making integration work in a changing Europe*, *European Policy Center*.

http://www.interculturaldialogue2008.eu/uploads/tx_wmdbeyidnb/080214_EPC_concept_paper_KLS.pdf

Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), (2005). *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*.

<http://www.gcim.org/mm/File/French.pdf>

Eckardt, Frank, (2006). *Gestion de la diversité et politique municipale : le cas allemand*, dans Bernard Jouve et Alain-G. Gagnon (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble : 159-176.

European Institute for Comparative Cultural Research (ERICarts), (2008). "*Sharing Diversity, National Approaches to Intercultural Dialogue in Europe*".

http://www.interculturaldialogue.eu/web/files/14/en/Sharing_Diversity_Final_Report.pdf

Gagnon, Bernard, (2006). Normes et valeurs de la citoyenneté selon la politique québécoise d'intégration des immigrants, dans Palard, Jacques, Alain-G. Gagnon et Bernard Gagnon (dir.), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec et Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang et PUL : 119-143.

Giguère, Sylvain, (2007). L'intégration des immigrants : trouver le bon dosage de politiques pour résoudre un problème de gouvernance, dans Francesca Froy et Sylvain Giguère (dir.), *De l'immigration à l'intégration, des solutions locales à un défi mondial*, Éditions de l'Organisation de coopération et de développement économiques : 21-31.

Institut Interculturel de Montréal, (2007). Le Québec pluraliste à la lumière d'une pratique interculturelle, Mémoire présenté à la Commission de Consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

<http://www.iim.qc.ca/publications/Documents%20PDF/MemoireCom.Bou-Tay.pdf>

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC), (1991). Au Québec pour bâtir ensemble, énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf>

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC), (2005). Plan stratégique 2005-2008.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique20052008-Integral.pdf>

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC), L'intégration en français.

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/avantages/societe-valeurs/langue-francaise/index.html> (page consultée le 26 août 2008).

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC), (2008). Pour enrichir le Québec : franciser plus, franciser mieux.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Francisation-Brochure2008.pdf>

Négrier, Emmanuel, (2006). Politique, culture et diversité dans la France urbaine contemporaine, dans Bernard Jouve et Alain-G. Gagnon (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble : 137-157.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), (2005). IV.2.2 *Promouvoir le dialogue interculturel*.

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=29403&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Poppelaars, Caelesta and Peter Scholten, (2008). "Two Worlds Apart: The Divergence of National and Local Immigrant Integration Policies in the Netherlands", *Administration and Society*, Vol. 40, no 4 (July) : 335-357

RDV-Mondialisation - Groupe d'analyses de la mondialisation, (2006). Mondialisation et migrations internationales, *Les Dossiers de la Mondialisation*, no 5 (novembre-décembre).

http://www.rdv-mondialisation.fr/rdv_mondialisation/publications/dossiers/pdf/dossiermondialisation5.pdf

Statistiques Canada (Statcan), (2008). La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006.

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/ethnicorigin/pdf/97-562-XIF2006001.pdf>

Stren, Richard and Mario Polèse, (2000). "Understanding the New Sociocultural Dynamics of Cities: Comparative Urban Policy in a Global Context", in Stren, Richard and Mario Polèse (dir.), *The Social Sustainability of Cities. Diversity and the Management of Change*, Toronto, University of Toronto Press : 3-38.

Tastsoglou, Evangelia, (2001). Réévaluation de l'immigration et des identités : synthèse et orientation future de la recherche, pour le ministère du Patrimoine canadien, Halifax.

http://canada.metropolis.net/events/ethnocultural/publications/tastsoglou_f.pdf

Verbon, Harrie A. A. and Lex Meijdam, (2008). "Too many migrants, too few services: a model of decision-making on immigration and integration with cultural distance", *Journal of Population Economics*, Vol. 21 : 665-677.

Vultur, Mircea, (2007). La mondialisation et l'intervention de l'État dans le champ de la culture. Fragments d'un discours critique, dans Étienne Berthold (dir.), *Mondialisation et cultures : Regards croisés de la relève sur le Québec*, Québec, Éditions de l'IQRC, PUL : 57-73.

Wolton, Dominique, (2003). *L'autre mondialisation*, Paris, Flammarion, 211 p.

Wolton, Dominique, (2008). Francophonie et migrations internationales, Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie, Organisation internationale de la Francophonie (janvier).

http://www.francophonie.org/doc/doc-sg/Rapport_Migrations_OIF.pdf



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.

**Relations
internationales**

Québec 

Directeur : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

www.leppm.enap.ca